

conditions générales du contrat de création graphique et d'abonnement pour un site internet d'artiste intégré au portail internet ZART.FR

ARTICLE 1 - DÉFINITION

- Le terme « **L'ARTISTE** » désigne le souscripteur de l'abonnement défini dans ce contrat à l'article 14.

- Le terme « **FOURNISSEUR** » désigne l'établissement « **CHÂ HAZIZA** » dont le siège est : le Nid de de Loup à Pont-Farcy – 50420 TESSY BOCAGE

siret 304 621 402 00045 - APE 7410Z - n° intracommunautaire : fr 46 304 621 402 00045 représenté par M. Georges HAZIZA ou tout **successeur** éventuel.

- Le terme « **HEBERGEUR** » désigne la société chez laquelle le « **FOURNISSEUR** » a pris un contrat d'hébergement pour le portail « **ZART.FR** ». Actuellement, l'« **HEBERGEUR** » est **IONOS.FR**. En cas de changement, le nom du nouvel « **HEBERGEUR** » sera indiqué dans le contrat modifié publié sur le portail « **ZART.FR** ».

- Le terme : « **contrat de création graphique et abonnement internet** » désigne l'ensemble constitué par le contrat d'abonnement ci-dessous (articles 1 à 14).

- Le terme : « **identifiant** » désigne le nom du répertoire unique du portail « **ZART.FR** » dédié à « **L'ARTISTE** » souscripteur qui disposera ainsi d'un nom de domaine « **ZART.FR/identifiant** » intégré au portail « **ZART.FR** » (sous réserve de disponibilité) et ce, pendant toute la durée de son abonnement, sauf en cas de panne indépendante de la volonté du « **FOURNISSEUR** » (coupure de courant nationale ou régionale, panne chez l'« **HEBERGEUR** » du portail « **ZART.FR** », etc.).

- Le terme « **site internet** » de « **L'ARTISTE** » désigne l'ensemble des pages internet dédiées à « **L'ARTISTE** » sur le portail « **ZART.FR** » et accessible par le nom de domaine « **ZART.FR/identifiant** ». « **L'ARTISTE** » pourra gérer son « **site internet** » grâce à une page de gestion en utilisant son identifiant et le mot de passe qu'il aura librement choisi.

- Le terme « **MANDATAIRE** » désigne la personne éventuellement désignée par le « **FOURNISSEUR** » pour signer ce contrat en son nom.

- Le terme « **formule standard ZART.FR** » désigne les possibilités du « **site internet** » de « **L'ARTISTE** » définies ci-dessous et susceptibles d'évoluer.

- **IMPORTANT** : Le portail « **ZART.FR** » est un portail communautaire, les fichiers le contenant et sa base de données sont donc communs à tous les artistes abonnés. « **L'ARTISTE** » accepte les modifications éventuelles apportées sur le portail « **ZART.FR** » par le « **FOURNISSEUR** » dans un but d'amélioration ou par obligations demandées par l'« **HEBERGEUR** ». **L'ARTISTE** » accepte que la présentation de son « **site internet** » puisse être modifiée en fonction de l'évolution technologique ou à des fins de sécurisation ou encore à des fins d'amélioration de présentation.

Cette « **formule standard ZART.FR** » comprend :

1 : Une biographie de « **L'ARTISTE** », comportant une photo facultative et ses coordonnées complètes et textes illimités classés en quatre parties : études, critiques, texte dans une langue étrangère au choix, liste d'expositions.

2 : Une galerie de photos illimitée classée par thèmes et éventuellement par sous-thèmes choisis par « **L'ARTISTE** », avec titre, technique, date, dimensions, le tout trié par date. Chaque œuvre pouvant être représentée par plusieurs photos groupées dans un diaporama.

3 : Une galerie d'œuvres éventuellement mises en vente par « **L'ARTISTE** », classée par thèmes et éventuellement par sous-thèmes choisis par « **L'ARTISTE** », avec titre, technique, date, dimensions, prix de vente, formulaire de réservation, le tout trié par dates. Le portail « **ZART.FR** » n'est cependant pas un site de commerce en ligne, il met simplement en relation artistes et amateurs d'art **sans prendre de commission sur les ventes éventuelles**. Les amateurs contactent directement « **L'ARTISTE** » dont ils souhaitent acquérir une œuvre. En cas d'accord, le mode et les délais de livraison seront sous l'entière responsabilité de « **L'ARTISTE** ». « **ZART.FR** » ne peut-être tenu pour responsable en cas de litige éventuel. Les coordonnées que l'amateur transmet vont directement à « **L'ARTISTE** » contacté, « **ZART.FR** » est simplement informé de la correspondance avec « **L'ARTISTE** » et ne prend pas part à la transaction ni à la livraison.

« **L'ARTISTE** » devra faire ses déclarations fiscales, URSSAF ou Maison des Artistes consécutives.

4 : Les actualités de « **L'ARTISTE** » (en nombre illimité avec photographies et texte illimités), sont triées par dates. Les actualités en cours ou à venir sont regroupées automatiquement dans une page et les celles passées dans une page d'archives.

5 : Les photographies de vernissages ou de documents (presse, etc.) sont accessibles grâce à des liens dans les actualités de « **L'ARTISTE** ».

6 : Les articles de presse (photos et textes) triés par dates sont regroupés automatiquement, celles récentes dans une page spécifique et les autres en page archives.

7 : La bibliographie (photos et textes) triée par dates.

8 : Une page de textes divers.

9 : Une page de liens (photos et textes).

10 : Un formulaire de contact.

11 : La mise en page automatique d'une page PDF de la biographie de « **L'ARTISTE** ».

12 : La mise en page automatique d'un catalogue-book PDF imprimable mis à jour automatiquement au fur et à mesure des chargements des informations et photographies du « **site internet** ». Ce book au format A4 portrait, de 40 ou 80 pages (selon le modèle choisi et si le nombre d'œuvres publiées le permet), a une première de couverture avec le nom de « **L'ARTISTE** », le titre donné au book et illustrée par la dernière œuvre créée ou par une œuvre choisie et en deuxième de couverture, la biographie illustrée le cas échéant par une photographie de « **L'ARTISTE** ». Le book peut contenir jusqu'à 76 pages intérieures avec des photographies des dernières œuvres ou celles sélectionnées par « **L'ARTISTE** ».

13 : La mise en page automatique d'un catalogue-book animé de 40 pages environ visible sur internet dont l'adresse URL peut être envoyée par mail aux galeries par exemple.

14 : La mise en page automatique du PDF d'une couverture de livre d'or au nom de l'artiste et illustrée par une des œuvres de « **L'ARTISTE** ».

15 : La mise en page automatique d'un PDF du certificat d'authenticité de chacune des œuvres de « **L'ARTISTE** ».

16 : Une interface de gestion permet à « **L'ARTISTE** » de réaliser des maquettes préformatées d'affiches, de flyers et d'invitations aux formats HTML ou PDF.

17 : Il bénéficie de la diffusion de ses informations d'actualités en cours dans la page d'accueil du portail d'artistes « **ZART.FR** ».

18 : Les images contenues dans les « **pages internet** » de « **L'ARTISTE** » seront hébergées dans le répertoire de l'artistes « **ZART.FR/identifiant** » et la base de données contenant les textes de « **L'ARTISTE** » sera la même que celle du portail d'artistes « **ZART.FR** ».

19 : La gestion du « **site internet** » de « **L'ARTISTE** » se fait par une page internet de gestion grâce à l'« **identifiant** » de « **L'ARTISTE** » et un mot de passe personnel sécurisé par un cryptage complexe.

20 : La réservation, exclusivement pour l'usage de « **L'ARTISTE** », du nom de domaine « **ZART.FR/identifiant** » choisi par « **L'ARTISTE** ».

21 : Eventuellement, le contrat peut prévoir un supplément d'abonnement pour que le « **FOURNISSEUR** » assure la gestion du « **site internet** » de « **L'ARTISTE** » à partir des documents photographiques et textes fournis par « **L'ARTISTE** ».

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU « FOURNISSEUR »

Il appartient au « **FOURNISSEUR** » de :

- Créer un « **site internet** » dédié à « **L'ARTISTE** ». Ceci en utilisant selon les besoins les langages informatiques HTML, PHP, CSS, MySQL, JavaScript et les programmes JQUERY.

- Répertoire ce « **site internet** » sur le portail d'artistes « **ZART.FR** ».

- Héberger le portail d'artistes « **ZART.FR** » contenant le « **site internet** » de « **L'ARTISTE** » chez l'« **HEBERGEUR** ».

- Si l'option a été choisie, s'occuper de toutes les démarches pour l'obtention d'un nom de domaine supplémentaire en .fr, .com, .net, .eu dédié à « **L'ARTISTE** » (sous réserve de disponibilité) ainsi que des démarches de référencement dit « **naturel** » auprès du moteur de recherche Google.

Ce nom de domaine sera un miroir du nom de domaine « **ZART.FR/identifiant** ».

- Effectuer les mises à jour des langages informatiques nécessaires au bon fonctionnement du portail « **ZART.FR** » et des sites d'artistes qu'il contient.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE « L'ARTISTE »

- Il appartient à « **L'ARTISTE** » de remplir ou modifier les pages de son « **site internet** » par tous les textes et photographies qu'il souhaite. Ceci grâce à l'interface de gestion accessible par internet. Ces interventions seront protégées par « **l'identifiant** » et par le mot de passe choisi par « **L'ARTISTE** ». Ce mot de passe sera fortement crypté pour une plus grande sécurité.

ARTICLE 4 – RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS ET LOIS.

- Le contenu des pages personnelles de « **L'ARTISTE** » s'engage à respecter dans ses publications les règles du droit français notamment en matière de bonnes mœurs et respect d'autrui. Il doit être en conformité avec les lois et réglementations en vigueur, nationales comme internationales, notamment en matière fiscale, de propriété intellectuelle, littéraire et artistique et ne contenir aucune information qui pourrait être considérée comme dénigrante, diffamatoire ou injurieuse ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

- Il est rappelé que les pages personnelles de « **L'ARTISTE** » ne peuvent comporter de données nominatives sans l'accord préalable des personnes concernées et ce dans le respect de la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

« **L'ARTISTE** » est donc seul responsable des textes, images, vidéos et de toutes formes de documents ou médias mis sur son « **site internet** » par lui même ou à sa demande, par une tierce personne. Notamment en matière de respect des droits d'auteur et des bonnes mœurs.

- Le « **FOURNISSEUR** » doit veiller au bon respect des réglementations et lois des pages internet dédiées à « **L'ARTISTE** » et le cas échéant à titre conservatoire en cas de pages paraissant litigieuses, les rendre inaccessibles au public, dès qu'il en aura connaissance, dans l'attente d'un règlement si possible amiable du litige.

- Dans le cas de mise en vente par « **L'ARTISTE** » de ses œuvres, celui-ci est seul responsable vis à vis de sa clientèle, notamment du respect des délais de livraison, de ses engagements et de la qualité de l'œuvre commandée par sa clientèle. « **L'ARTISTE** » devra en outre fournir à sa clientèle la facture et le certificat d'authenticité pour la vente effectuée et la déclarer aux services fiscaux. Le « **FOURNISSEUR** » ne sert pas d'intermédiaire et ne prend aucune commission sur les œuvres éventuellement vendues. En conséquence, il ne peut être tenu pour responsable en cas de litige dans une vente.

- Les documents, photographies et textes mis en ligne par « **L'ARTISTE** » sont publics puisque affichés sur les pages de son « **site internet** » intégré au portail « **ZART.FR** » sans accès privatif. « **L'ARTISTE** » accepte que le « **FOURNISSEUR** » puisse utiliser les visuels des pages internet de « **L'ARTISTE** » à des fins de communication ou de publicité sans contrepartie financière.

ARTICLE 5 – RÉMUNERATION DU « Fournisseur »

5.1 - Tarif d'abonnement.

- Il ne sera facturé aucun frais de dossier ou de création pour la mise en place du « **site internet** » de « **L'ARTISTE** » dans le cas d'une « **formule standard ZART.FR** ». Seules les prestations hors contrat ou la réalisation d'un site internet sur mesure nécessitant des aménagements particuliers non prévus dans la « **formule standard ZART.FR** » feront l'objet d'une facturation de création.

Le tarif de la formule standard « **ZART.FR** », en euros (€) et hors taxes est défini dans l'onglet « **ZART c'est quoi ?** » publié sur le portail « **ZART.FR** ». Le règlement au « **FOURNISSEUR** » sera payable soit au début du contrat puis annuellement à la date anniversaire, soit mensuellement uniquement par prélèvement automatique par le « **FOURNISSEUR** ».

5.2- En option selon le tarif en vigueur publié sur le portail « **ZART.FR** » en euros (€) et hors taxes, la possibilité de réserver auprès d'un **FOURNISSEUR** de noms de domaines, un nom de domaine miroir

du « **site internet** » de « **L'ARTISTE** » comme par exemple « **identifiant.com** » ou « **identifiant.fr** » sous réserve de disponibilité et de l'associer au « **site internet** » de « **L'ARTISTE** » de façon exclusive.

5.3 - Prestations hors contrat

Toute demande de la part de « **L'ARTISTE** » de prestations ne figurant pas aux articles 2 et 4 du présent contrat fera l'objet d'une facturation supplémentaire, comme par exemples : formation informatique, prises de vues, réalisation de vidéos ou de cédéroms, gestion occasionnelle ou permanente et ajout de photographies et textes sur le « **site internet** » par le « **FOURNISSEUR** ».

5.4 - Révision des prix

En cas d'augmentation ou de diminution significative des coûts de réservation des noms de domaine ou d'hébergement de sites sur internet, le « **FOURNISSEUR** » se réserve le droit de répercuter ces hausses ou ces baisses sur ses tarifs. Toutefois, aucune modification de tarif ne pourra intervenir avant la fin de la première année.

5.5 - Impayés

En cas de prélèvement mensuel ou annuel impayé, « **L'ARTISTE** » s'acquittera dans un délai d'un mois la somme impayée à laquelle s'ajouteront les frais bancaires facturés par la banque du « **FOURNISSEUR** » selon le tarif en vigueur. Toutefois « **L'ARTISTE** » peut, en cas de difficultés contacter le « **FOURNISSEUR** » au moins dix jours avant la date prévue pour le prélèvement pour différer de quelques jours celui-ci. En cas de deux paiements mensuels impayés successifs ou de leur équivalent ou de deux mois de retard dans le cas de règlement annuel, le service fourni sera suspendu jusqu'à la régularisation du retard. Sauf arrangement amiable, le contrat alors sera résilié automatiquement à sa date échéance, « **L'ARTISTE** » devant s'acquitter du solde dû.

ARTICLE 6 - PÉRIODE D'ESSAI GRATUIT

Dans le cas où une **période d'essai gratuite** est proposée sur le portail « **ZART.FR** », « **L'ARTISTE** » disposera, sans engagement, de toutes les possibilités de la formule standard « **ZART.FR** » pendant cette **période d'essai gratuite** au terme de laquelle il pourra librement souscrire s'il le désire au contrat de la formule « **ZART.FR** ». Il ne pourra bénéficier que d'une **période d'essai gratuite**. La possibilité d'une **période d'essai gratuite** ne concerne que la « **formule standard ZART.FR** ». Elle ne concerne pas les réservations de nom de domaine comme par exemple « **identifiant.com** » ou « **identifiant.fr** » (article 5.2) ni les prestations hors contrat (article 5.3).

Dans le cas où une **réduction de tarif** pendant une période donnée est proposée sur le portail « **ZART.FR** », « **L'ARTISTE** » qui opterait pour ce choix ne pourra pas cumuler période de **réduction de tarif** et **période d'essai**.

ARTICLE 7 - MODALITÉS DE FACTURATION

La première facture sera émise par le « **FOURNISSEUR** » à la souscription du présent contrat après la période d'essai éventuelle. Elle comprendra le coût éventuel de création graphique pour les prestations hors contrat et hors formule standard « **ZART.FR** » et l'abonnement annuel. Les factures sont émises annuellement. Dans le cas où « **L'ARTISTE** » a opté pour le paiement par prélèvement, sa facture mentionnera les échéances à venir.

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX

Le « **FOURNISSEUR** » est propriétaire du nom de domaine « **ZART.FR/identifiant** », des progiciels de gestion qu'il placera dans le **serveur d'hébergement** et de la **base de données MySQL**. Le **serveur d'hébergement** et la **base de données** est commune à tous les artistes abonnés à « **ZART.FR** », l'ensemble nécessaire au bon fonctionnement du site. Le « **FOURNISSEUR** » est chargé du bon fonctionnement et de la maintenance du « **site internet** ». « **L'ARTISTE** » disposera d'un accès de gestion via des formulaires disponibles sur internet lui permettant une mise à jour instantanée de certaines pages du « **site internet** » grâce à un accès protégé par un mot de passe.

ARTICLE 9 - DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION

- Le présent contrat est conclu pour une durée minimale d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le « **FOURNISSEUR** » ou « **L'ARTISTE** » peut résilier à tout moment ce contrat par lettre recommandée à l'autre partie avec un préavis d'un mois. Dans le cas d'une résiliation anticipée à la date anniversaire du contrat, si « **L'ARTISTE** » a réglé son abonnement annuel, le « **FOURNISSEUR** » devra rembourser à « **L'ARTISTE** » les abonnements pour les mois entiers post-résiliation du contrat. - En cas de résiliation du présent contrat le « **FOURNISSEUR** » s'engage à supprimer le « **site internet** » de « **L'ARTISTE** » et s'il a commandé en option un nom de domaine externe au portail d'artistes « **ZART.FR** » comme par exemple *identifiant.com* ou *identifiant.fr*, le « **FOURNISSEUR** » pourra lui fournir à sa demande le code d'autorisation émis par l'hébergeur de ce nom de domaine afin d'effectuer les démarches pour en devenir propriétaire. Il est entendu que les indications, pages internet et progiciels de gestion inclus dans l'hébergement lié à ce nom de domaine seront irrémédiablement perdus.

En cas de longue maladie invalidante, décès de « **L'ARTISTE** » ou du « **FOURNISSEUR** » ou du « **MANDATAIRE** » administrant le portail d'artistes « **ZART.FR** » pour le « **FOURNISSEUR** », empêchant la maintenance du portail d'artistes « **ZART.FR** » contenant le « **site internet** de « **L'ARTISTE** », le présent contrat pourra être résilié sans préavis par l'une des parties ou ses ayants droits sans réclamation possible des parties concernées.

ARTICLE 10 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et notamment pour la signification de tous actes extra-judiciaires ou de poursuite, le « **FOURNISSEUR** » et « **L'ARTISTE** » font élection de domicile en leurs sièges.

ARTICLE 11 - CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend pouvant surgir lors de l'exécution ou l'interprétation du présent contrat et des avenants. En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes, auxquelles il n'aura pas été remédié dans un délai de trente jours, à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception expédiée par l'autre des parties, notifiant les manquements, cette dernière pourra décider la résiliation, sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

ARTICLE 12- DROITS DU CONTRAT

le présent contrat ainsi que les avenants sont soumis à la loi française et cela quels que soient le lieu d'exécution de la prestation et le siège social de « **L'ARTISTE** ».

ARTICLE 13 - CONDITIONS PARTICULIÈRES

ARTICLE 14 – SIGNATURE DU CONTRAT

identité de « **L'ARTISTE** » :

nom : _____ prénoms : _____

pseudonyme ou nom d'artiste :

adresse :

code postal : _____ ville : _____

fait à

« **L'ARTISTE** »
(ou son « **MANDATAIRE** »)

le

le « **FOURNISSEUR** »
(ou son « **MANDATAIRE** »)